



Lettre ouverte des organisations syndicales FSU, CGT Agri sur le covid-19 au ministère de l'agriculture et de l'alimentation le 29 mai 2020.

Les abattoirs font partie des secteurs d'activité où la production n'a jamais cessé durant l'épidémie, y compris dans les pays où le confinement a été décrété. Du Dakota du Sud, aux États-Unis, en passant par le Brésil jusqu'en France et en Allemagne, de nombreux employé.es d'abattoirs ont été particulièrement touché.es par le Covid-19.

Les cas liés au COVID-19 se multiplient actuellement notamment dans les abattoirs français. Cette épidémie a de lourdes conséquences sur la filière agroalimentaire mais également sur la santé des employé.es, des agent.es des services de l'État concernés et de leurs proches. Les agent.es de l'Etat du Ministère de l'Agriculture sont en charge de la protection de la santé publique tout au long de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette ». Ils assurent en permanence la sécurité sanitaire des aliments sur les chaînes d'abattage afin que des viandes saines soient mises sur le marché.

Dans ces usines agroalimentaire, les employé.es sont nombreux.euses dans des bâtiments souvent de trop faible superficie. Le risque de contamination interpersonnelle y est élevé et augmenté sur la chaîne d'abattage, par une atmosphère froide, humide, saturée avec des cadences importantes (800 porcs /heure, 100 bovins /heure) Les espaces communs, comme les vestiaires, souvent exigus. Le bruit régulièrement au-dessus de 80 db ne favorise pas la communication. Le maintien des taux de productivité est inentendable quand la santé des travailleur.euses est engagée. De plus, il y a

volonté d'étouffer les éventuelles contaminations sur les sites de production. De quel droit en ce temps de pandémie? Ceci en dit long sur la réelle volonté de protection des sites et de ses usagers. Par contre, tout est bon pour la casse des conditions de travail, avec des augmentations du temps de travail à la semaine frisant les 50 heures, et des cadences de plus en plus infernales. Comme dans toutes guerres, pour reprendre l'expression du chef de l'État, des industriels peu scrupuleux profitent de la pandémie pour gagner des parts de marché supplémentaires. Leur logique est le toujours plus de profits au mépris de la santé et de la sécurité des travailleur.euses. Voilà bien la logique ultralibérale du secteur qui ose utiliser la période de pandémie pour, sans scrupule, quémander des fonds publics pour augmenter leurs dividendes tout en supprimant de l'emploi. Sans bien évidemment oublier de faire porter la responsabilité d'une éventuelle contamination aux seuls travailleur.euses! Pour nos organisations syndicales tout cela est Inacceptable et profondément scandaleux. La dissémination des cas de COVID-19 dans de nombreux abattoirs est due aux carences en matière de mesures barrières. Depuis le début de la crise sanitaire, les organisations syndicales représentatives des personnels du Ministère de l'Agriculture (FSU, CGT Agri) n'ont pas cessé d'alerter le Ministère sur le non respect de ces mesures barrières. C'est donc logiquement, que nous trouvons plusieurs cas dans les abattoirs Bigard à Quimperlé 40 cas, Kermené dans les Côtes d'Armor plus d'une centaine de cas, aux Essart en bocage en Vendée 4 cas, mais aussi aux Herbiers 8 cas, ou encore à Fleury-les-Aubrais dans le Loiret 34 cas. L'épidémie risque de ne pas s'arrêter là si rien n'est fait et pourra avoir des conséquences désastreuses notamment en Outre-Mer. L'épidémie n'a pas de frontière!

Il y a quelques semaines, sur plusieurs sites, des agents ont dû exercer leur droit d'alerte ou de retrait pour se protéger des risques de contagion et obtenir l'application des mesures barrières et des protections adaptées. Cela a été le cas dans le département d'Ille-et-Vilaine. Cette action engagée par un représentant du personnel a permis de mettre en place de nouvelles mesures pour essayer d'assurer la santé et la sécurité des agent.es de cette direction départementales de la protection des populations.

Par ailleurs, contrairement aux gants et aux charlottes, les masques ne font pas habituellement partie de l'équipement de protection individuelle des opérateurs et des agents en abattoirs. Les tergiversations de l'État concernant l'utilité du port du masque, n'ont pas incité les industriels à doter rapidement leur personnel. Le

Ministère s'est contenté de demander l'application des gestes barrières et des mesures de distanciation physique sans en contrôler la véritable application et laissant à chaque entreprise, la responsabilité de protéger les personnels.

Le MAA, par ses décisions honteuses de ne pas tenir compte des demandes effectuées par les représentants du personnel dans ces instances a préféré protéger l'industrie agroalimentaire au détriment de ses agents qui assurent des missions de service publics visant à garantir aux consommateurs la sécurité alimentaire .

Depuis que la crise sanitaire s'est déclarée, d'autres missions essentielles exposées au risque COVID-19 ont été assurées par les agents du MAA, telles que, les inspections à l'importation dans les domaines vétérinaires et phytosanitaires dans les points de contrôle frontalier, les inspections en sécurité sanitaire dont celles des restaurations collectives essentiellement en maison de retraite, les inspections dans les cas de gestion d'alerte. Là encore, les mesures barrières préconisées par le gouvernement n'ont pas forcément été mises en oeuvre empêchant de protéger la santé des agents concernés. Des cas confirmés au COVID-19 ont été déclarés dans les services exerçant ces missions.

Les représentants des personnels FSU et CGT Agri déplorent des défaillances dans la gestion de la pandémie de la part du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Garantir la salubrité des denrées mises sur le marché pour nos concitoyens ainsi que l'approvisionnement du pays, est essentiel mais cela ne doit en aucun cas se faire au détriment de la santé de nos collègues en les exposants au risque de contagion dans le cadre de leurs missions de service public.

La CGT Agri et le Snuitam FSU restent mobilisés et à l'écoute du terrain pour que soient respectées avec une extrême rigueur, les conditions de travail et de sécurité des personnels.

Les représentants SNUITAM-FSU et CGT Agri au MAA.

Pour la CGT Agri : Theirry Jacob et Fabienne Vasseur co-secrétaires généraux;

Pour le SNUITAM-FSU : Philippe Béranger et Olivier Santoul secrétaires nationaux